

Rons (ARMENGAUD), *consul ou capitoul* en 1183-84, 1193, 1197, 1199 et en 1205.

Rons (ARNAUD), *consul ou capitoul* en 1184.

Rons (BERNARD) fut élu *consul ou capitoul* en 1190.

Rons (RAYMOND), *consul ou capitoul* en 1247.

Roquefeuil (RAYMOND DE) se trouvait à la septième croisade entreprise sous le pontificat d'Innocent IV, en 1248, et terminée en 1268.

Roquefeuil (N..... DE), *barons* du lieu de Roquefeuil, seigneurs de Nussac, de La Salle, de Mérindol, de Saint-Marcel, de Camprède, de Bousquet, de La Crouse, d'Artès, de Pradeval, de Prat-de-Roue, etc., ayant fait leurs preuves écrites depuis 1400 environ, furent maintenus dans leur *noblesse*, par M. Bazin de Besons, le 17 décembre 1668.

Armes : Fascé et contrefascé d'or et de gueules de quatre pièces, qui est de Blanquefort, à huit nœuds de cordelières de l'un en l'autre, qui est de Roquefeuil. Cette famille portait anciennement : De gueules, écartelé, à douze nœuds de cordelière d'argent, posés deux et un dans chaque écartelure.

Roquefeuil (N..... DE), seigneurs de Roquefeuil, de Blanquefort, *marquis* du Bousquet en Rouergue, ayant produit leurs preuves depuis 1417, devant M. Le Gendre, intendant de Montauban, furent confirmés dans leur *noblesse* le 8 juillet 1701.

Armes : Les mêmes que les précédentes.

Roquefeuil (N..... DE), co-seigneur d'Artès, assista à l'assemblée de la noblesse, tenue à Toulouse en 1789;

Roquefeuil (N.... DE) fut présent à l'assemblée de la noblesse, convoquée à Toulouse en 1789.

Roquefort (GUILLAUME DE) faisait partie de l'armée de la septième croisade commencée sous le pontificat d'Innocent IV, en 1248, et terminée en 1268.

Roquefort ou **Rupaforti** (GERARD DE), *scutifer*, faisait partie des nobles seigneurs du bailliage de Saint-Félix qui ont pris part à l'acte du *Saisimentum comitatus Tolosæ* de 1274.

Roquefort (ROGER DE) est également mentionné dans l'acte du *Saisimentum comitatus Tolosæ* de 1274.

Roquefort (GUILLAUME DE), *chevalier*, est mentionné, avec les gentilshommes du bailliage de Penne en Albigeois, dans l'acte du *Saisimentum comitatus Tolosæ* de 1274.

Roquefort de Verdun (HUGUES DE) est compris au nombre des nobles seigneurs du bailliage de Castelnaudary qui ont pris part à l'acte du *Saisimentum comitatus Tolosæ* de 1274.

Roquefort (FRANÇOIS DE), seigneur de Viviers et de Daumazan au pays de Foix, ayant fait remonter ses preuves écrites à 1496, fut maintenu dans sa noblesse, par jugement souverain rendu par M. Bazin de Besons, intendant de Languedoc, le 10 juillet 1669. Ses descendants, seigneurs de la Hitère, de Daumazan, de Fossat